



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 22 septembre 2020

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020 A VERS

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 18
Nombre de délégués votants : 18
Date de convocation : 9 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vers, sous la présidence de madame Sylvie RINALDI, Présidente.

Présents : MERY L., CHAUMONTET D., LAPRAZ L., CHATELAIN C., MERMIER M.-C., KOCH V., OCTAVE T., PERROTIN C., FUHRMANN P., DUPARC J., FOL Y., CESMAT F., EXCOFFIER D., BARANSKI F., EXCOFFIER Y., BARBIER C., RINALDI S., FOL C.,
Excusés : ROTH J.-L., VALLENTIEN J., MARTINET S., LAUREAU P., DUBUS M., PREVOST C.
Invités : DUPRAZ P., HONCZARUK G., BORDON J., RIESEN J., BOVAGNE F., BOIS S., PATRY S.

M. MERY L. a été élu secrétaire de séance.

Madame Sylvie Rinaldi, Présidente du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), accueille les membres du comité syndical dans la grande salle de la mairie de Vers. Monsieur Philippe Dupraz, 1^{ère} adjoint de la commune, souhaite également la bienvenue au comité.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'équipe technique et des conseillers scientifiques du SIV,
- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 17/06/20,
- Délégation de pouvoir du comité syndical à la Présidente,
- Frais de déplacement de Madame la Présidente et des membres du bureau,
- Approbation du règlement intérieur du SIV,
- Site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache » : demandes de subventions pour la révision du Document d'Objectifs (DOCOB) et l'animation du site en 2021,
- Convention avec le comptable public relative aux poursuites sur produits locaux,
- Convention de préservation de milieux naturels sur le domaine privé,
- Indemnité de stage de Mme Dana-May Crettenand,
- Questions diverses : Dégradations sur le matériel du SIV, Mission de veille des délégués sur les sentiers, Animations à venir, Poursuite du télétravail, Prochaine réunion du SIV, etc.

PRESENTATION DE L'EQUIPE TECHNIQUE ET DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES DU SIV :

Equipe technique : **Fabrice Bovagne** et **Samuel Bois** se présentent. Ils sont embauchés par le Syndicat Mixte du Salève (SMS), Fabrice depuis le 1^{er} mars 2004 et Samuel depuis le 1^{er} janvier 2017, et mis à la disposition du SIV à raison d'1/3 de leur temps de travail annuel. Ils ont en charge la taille de sauvegarde des arbres fruitiers de plein vent, l'entretien du réseau de sentiers balisés et la gestion des espaces naturels remarquables du territoire.

Conseillers scientifiques : Stéphane Patry rappelle que conformément aux statuts du SIV, le comité peut s'entourer de personnalités qualifiées (experts scientifiques) en vue d'éclairer ses décisions. Trois conseillers scientifiques sont donc systématiquement invités aux réunions du comité syndical et du bureau.

- **Jacques Bordon** se présente : Naturaliste chevronné, spécialiste du Vuache. Il est à l'origine du feu SIPCVC (Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache) créé en 1990 et dont il a toujours été vice-président. Il représente aujourd'hui le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (CEN74 / Asters), pour lequel il est membre du Conseil d'Administration.
- **Jérôme Riesen** se présente : Technicien forestier de l'Office National des Forêts (ONF). Il est affecté à la région depuis le début de l'année 2020 et a en charge la gestion des forêts soumises au régime forestier, sur 22 communes (dont les 11 du SIV).
- **Christian Prévost** (excusé) : Ancien agent ONF pour le Vuache. Il est à l'origine de la pose et du suivi des 90 nichoirs à passereaux (+ 10 gîtes à chauve-souris) installés sur la montagne. Spécialiste de l'avifaune et des chiroptères, il est membre du Conseil d'Administration de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74).

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane Patry présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 5 février 2020 :

- **15 février / Valleiry et Viry** : Chantier participatif « Crapauducs » organisé par l'association d'éducation à l'environnement Apollon74 et le SIV – 60 participants. Fiche action (FA) n°12 du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) « Vuache Champagne Genevois ». Luc Mery propose de faire le bilan de cette opération lors du prochain comité syndical.
- **26 février / Cessens (Savigny)** : « Lavande », vache de race abondance appartenant au GAEC « La ferme du Sabot de Vénus », a obtenu le premier prix au Concours Général Agricole de Paris (catégorie « championnat jeune - espèce bovine »). Lavande a passé l'été 2019 sur les pâturages du Vuache. Félicitations à l'éleveur, Frédéric Fol, qui avait déjà obtenu un premier prix en 2018 avec sa vache « Merveilleuse ».
- **28 février / Viry** : Chantier participatif « Bois du Ban » organisé par Apollon74 et le SIV - 20 participants. Entretien des clairières humides forestières et des mares à Crapaud sonneur à ventre jaune (espèce protégée au niveau national). FA n°7 du CTENS.
- **11 mars / Chevrier et Clarafond-Arcine** : Installation de deux panneaux d'information à l'extrémité Nord-Ouest du Vuache, pour la préservation du site de nidification du Hibou Grand-Duc dans le Défilé de l'Ecluse. Ces panneaux rappellent la réglementation en place (arrêté préfectoral de protection de biotope) qui interdit la pratique de l'escalade du 15 janvier au 15 juillet.
- **13 mars / Jonzier-Epagny** : Journée de formation à la taille des arbres fruitiers, animée par l'association des Croqueurs de pommes de Haute-Savoie et par l'équipe technique du SMS - 35 participants. Cours théorique en salle le matin et démonstration dans le verger communal l'après-midi. En raison de l'épidémie de covid-19, la seconde journée « pratique » n'a pas pu être organisée.

- **13 mars / Dingy-en-Vuache** : Soirée de remerciement pour les élus du SIV, au chalet de la Sirène (Bloux).
- **Du 17 mars au 22 avril** : Télétravail pour Stéphane Patry. Toutes les animations du printemps et de l'été (formations, chantiers participatifs, sorties découvertes ENS) ont été annulées !
- **7 mai et 16 juillet / Chevrier et Dingy-en-Vuache** : Travaux sur la boucle du « Tour du Vuache » :
 - o Sécurisation de l'itinéraire en face du Fort l'Ecluse,
 - o Réouverture d'un chemin (variante) au-dessus de « Chez Gaimard ».
- **12 mai / Chaumont** : Préparation de la « montée aux alpages » :
 - o Mise en place de trois panneaux de sensibilisation à destination des promeneurs et des vététistes, afin qu'ils respectent le travail de l'éleveur et la quiétude du troupeau (Tenir les chiens en laisse. Ralentir et descendre du vélo à l'approche du troupeau).
 - o Installation de 900 mètres de ruban blanc pour mieux visualiser le parc électrique.
- **13 mai / Valleiry et Viry** : Première phase de travail pour l'élaboration d'un plan d'interprétation des itinéraires franco-suisses. Visite de l'ensemble des sites (deux boucles transfrontalières + Via Romana) et récolte des informations disponibles sur le patrimoine local (historique, bâti, naturel, immatériel, etc.). Cette étude a été confiée à l'atelier 963 (ethnologue / géographe). Elle est inscrite dans le CTENS (FA n°20).
Le 9 septembre à Vulbens, un diagnostic et un concept global ont été présentés aux membres du bureau du SIV ainsi qu'aux partenaires suisse (en charge de la randonnée, de la nature et des paysages). Un scénario d'interprétation est en cours de préparation. Luc Mery informe Claude Barbier qu'il a été demandé à l'atelier 963 de se rapprocher des historiens du territoire pour compléter le diagnostic.
- **19 mai / Pougny (Ain)** : Réunion avec le Département de l'Ain pour relancer le projet de classement RAMSAR (label international pour les zones humides d'importance) du Marais de l'Etournel.
Le 23 juillet, une seconde réunion a permis de proposer différents scénarios pour le périmètre (historique, restreint et étendu). Jacques Bordon (à l'origine du projet) et Luc Mery, souhaiteraient réunir les élus des communes concernées (Chevrier, Vulbens, Valleiry et Viry) et le CEN74 pour faire une nouvelle proposition de périmètre.
- **20 mai / ZA Les Grands Prés (Présilly)** : Début des travaux de construction du centre technique Salève-Vuache. Maitrise d'Ouvrage : SMS. Enveloppe : 444 394.48 € HT. Subvention : 56 % (Etat, Région et CD74). Autofinancement SMS : 44 %. Livraison prévue : fin 2020.

Stéphane Patry rappelle à l'assemblée que depuis le début des années 2000, l'équipe technique est hébergée temporairement par les communes membres des deux syndicats, à titre gracieux, dans des conditions souvent précaires (déménagement environ tous les deux ans). Aussi, il était indispensable de pouvoir lancer la construction d'un bâtiment, permettant d'accueillir convenablement les services techniques et de stocker le volume important de matériel (véhicule 4x4, remorques, tronçonneuses, débroussailleuses, mobilier de balisage, panneaux d'information, expositions temporaires, etc.).

- **25 mai / Vulbens** : Démarrage du diagnostic écologique sur les coteaux secs situés au sud de l'Etournel et au sein des Forêts de Collogny et de Moisse. Etude confiée au CEN74 – FA n°11 du CTENS.
- **26 mai et 20 août : Clarafond-Arcine et Eloise** : Réalisation du plan de balisage de la nouvelle boucle SIL (Sentier d'Intérêt Local) « Aux Sources du Parnant ». Celle-ci permettra de relier le chef-lieu de Clarafond au réseau de sentiers balisés du SIV et de la CCUR (Communauté de Communes Usses et Rhône). Au départ de l'église de Clarafond, l'itinéraire permettra de rejoindre Fruitière par le chemin rural de Segnere et les Bois de l'Epery, puis Fruitière à Trainant par le chemin rural dit de « Sur les Crêts » et enfin Trainant à Clarafond par la route de Marlogne.

- **27 mai / Vulbens** : Mise en place de deux nouveaux panneaux « Phénoclim » dans le verger communal de Vulbens (site ENS). Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du programme de science participative du CREA Mont-Blanc (Centre de Recherche sur les Ecosystèmes d'Altitude).
- **Du 2 au 5 juin / Valleiry** : Mise en place du mobilier de balisage pour les quatre itinéraires « *Les chemins de Valleiry* » :
 - o Itinéraire bleu clair : Valleiry / La Joux / La Foliaz par le Nant du Longet,
 - o Itinéraire vert clair : Valleiry / Les Plantons par le Sentier des Douanes (variante),
 - o Itinéraire bordeaux : Valleiry / Via Rhôna,
 - o Itinéraire gris d'argent : Valleiry / Jurens.
- **3 juin / Dingy-en-Vuache** : Visite des clairières forestières « Natura 2000 » du massif du Vuache, avec l'ONF (à entretenir cet automne).
- **4, 29 et 30 juin / Chaumont, Chessenaz, Clarafond-Arcine** : Mise en place du Protocole RhoMeO « Flore » sur les zones humides du Marais des Hospices et du Bois de l'Herse (5 sites) avec le CEN74 – FA n°6 du CTENS. Ce travail consistait à inventorier de façon exhaustive toutes les espèces végétales présentes dans un certain nombre de quadrats (placettes de 4 m X 4 m) et de préciser leur recouvrement. Les quadrats étaient espacés d'une quarantaine de mètres et positionnés le long d'un transect de 100 à 200 m. A l'issue de l'inventaire, les milieux vont obtenir un indice de qualité floristique. Cet indice pourra être réévalué à la fin du programme de gestion en cours (CTENS), afin de mieux comprendre l'évolution des milieux.
- **8 juin / Eloise, Clarafond-Arcine et Chaumont** : Réalisation du plan de balisage de l'itinéraire VTT « *Liaison Grande Traversée du Jura (GTJ) d'Eloise à Chaumont* », par l'Atelier 963. Ce parcours permettra de relier la GTJ (balisée dans le département de l'Ain, et passant à l'ouest de Bellegarde) à la GTA (Grande Traversée des Alpes ou Chemins du Soleil), qui passe en dessous de Chaumont (confondue avec le GR Saint-Jacques de Compostelle). L'itinéraire emprunte des sentiers déjà balisés pour la randonnée pédestre (Boucles « De Nant en Rhône » et « Tour du Vuache »). Seuls des pictogrammes VTT sont par conséquent à installer.
- **17 juin / Valleiry** : Séance d'installation du comité syndical du SI du Vuache à l'Espace Albert Fol. Election de la Présidente et des membres du bureau.
- **22 juin / Musièges, Chaumont, Clarafond-Arcine, Savigny, Vulbens, Chevrier, Jonzier-Epagny, Chênex, Viry, Saint-Julien** : Suivi des nichoirs à Chouette Chevêche sur le territoire, en compagnie de Christian Prévost de la LPO 74. Un seul indice de présence relevé (site de La Feuillée), sur les 15 nichoirs visités.
- **23 juin / Vulbens** : Réunion avec le PNR (Parc Naturel Régional) du Haut-Jura, la DDT (Direction Départementale des Territoires), l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et Apollon74 sur un projet de signalétique pour la rive gauche du Marais de l'Etournel. Les différents panneaux rappelleront la réglementation en place (arrêté interpréfectoral de protection de biotope).
- **24 juin / Chaumont** : Visite des vires herbeuses du versant Sud-Ouest du Vuache. Un seul pied de Lis orangé observé. Jacques Bordon explique que l'espèce est en voie d'extinction sur le massif. Les sécheresses successives depuis 2003 ainsi que la pression de pâturage par les chamois, sont probablement à l'origine de cette disparition.
- **1^{er} juillet / Viry** : Lever GPS pour le projet de liaison « La Côte – Chef-Lieu de Viry ». Claude Barbier explique que les propriétaires riverains ont été contactés et que ce projet a reçu un avis très favorable.
- **1^{er} juillet / Clarafond-Arcine** : Modification d'une partie de l'itinéraire pour la boucle « De Nant en Rhône ». Stéphane Patry explique qu'à la suite d'un éboulement, le tracé au lieu-dit « Parnant » a été modifié une première fois, pour traverser une prairie de fauche. La parcelle étant cependant privée, un nouveau chemin a été créé en 2020, en lisière de bois, sur la limite parcellaire.

Ce sentier n'est cependant pas cadastré. Un rendez-vous sur place a été proposé au propriétaire afin de trouver un arrangement.

- **8 juillet / Chaumont, Clarafond-Arcine, Valleiry, Savigny et Vulbens** : Poursuite du renouvellement des panneaux de départ de sentiers.
Claude barbier propose de solliciter l'association ESAT " CAT le Monthoux" à Saint-Julien-en-Genevois (Etablissement et Service d'Aide par le Travail, qui œuvre pour l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap) pour la fabrication des futurs panneaux.
- **15 juillet / Valleiry** : Pose d'une table de lecture pour le verger communal de « La Joux ».
- **Du 3 au 21 août** : Accueil d'une stagiaire en BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature).
Première partie : Inventaire photographique des variétés fruitières plantées dans les vergers communaux (arbre, feuilles et fruits) + état sanitaire et diagnostic écologique des vergers. La seconde partie (du 19/10 au 06/11) sera consacrée à la poursuite de l'inventaire « Grand Capricorne » sur les communes situées au sud du territoire.
- **17 août / Chaumont** : Préparation des travaux d'automne avec l'ISETA (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy) : Pré du Feu, Etangs du Dautzet et Pré Jarvan.
- **18 août / Chevrier** : Réception des travaux de remise en état du GR « Balcon du Léman » dans les hauteurs du village. Reprise de l'assise du chemin, curage du fossé drainant et mise en place d'une buse plastique. Entreprise J.-L. Rottoli.
- **21 août** : Réalisation d'un diaporama pour les prochaines séances de formation à la taille des arbres fruitiers. Rémy Bazeau / Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie.
- **5 septembre** : Sortie ENS « Parcours de Découverte du Vuache » animée par Jacques Bordon. 5 participants.
- **8 septembre / Syndicat Mixte du Salève (Archamps)** : Lancement de l'opération 2020 de collecte de pommes et de poires. Trois sites partenaires :
 - o La Ferme de l'Amarante à REIGNIER-ÉSERY,
 - o La Ferme de Ninnin à BEAUMONT,
 - o La ferme de Chosal à COPPONEX.
- **9 et 10 septembre** : Entretien des pâturages du Vuache (Chaumont) et des prairies sèches du Clos Digny et de La Cueille (Musièges). Entreprise C. Vistalli : Broyage mécanique léger.
- **15 septembre / Annemasse** : Mise à jour de la carte touristique de l'office de tourisme des Monts de Genève.

Luc Mery est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 juin 2020

DELIBERATIONS :

DELEGATION DE POUVOIR DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que :

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Madame la Présidente rappelle que les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre le syndicat et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services, sont des marchés publics, qu'elle ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du comité syndical. Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée sans délibération préalable du comité syndical l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité du syndicat en matière de commande publique, Madame la Présidente propose d'utiliser la faculté prévue au CGCT et demande aux membres du syndicat de définir les limites de la délégation de pouvoir qu'ils souhaitent lui accorder.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

1. Madame la Présidente est chargée, par délégation du comité syndical prise en application de l'article L. 5211-10 du CGCT et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, **d'un montant inférieur à 10 000 € HT**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. Madame la Présidente rendra compte lors de chaque réunion du comité syndical des décisions qu'elle a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 5211-10 du CGCT).

FRAIS DE DEPLACEMENT DE MADAME LA PRESIDENTE ET DES MEMBRES DU BUREAU

Madame le Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du bureau (deux vice-présidents + deux membres) et elle-même sont amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel.

Il convient par conséquent de leur rembourser leurs frais de déplacement suivant le barème applicable à la fonction publique territoriale.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Madame la Présidente,
- 2) DIT que le remboursement des frais de déplacement de Madame la Présidente et des membres du bureau, sera réalisé à la fin de chaque semestre, suivant un état dressé par les intéressés.

Claude Barbier propose de rembourser également les conseillers scientifiques du SIV. L'assemblée approuve et propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité.

REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, d'établir

leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Elle ajoute que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 1000 habitants, sont également tenus d'établir dans les mêmes conditions leur règlement intérieur.

Madame la Présidente donne par conséquent lecture du projet de règlement intérieur pour le SIV, correspondant au précédent règlement pour lequel les articles 1 et 5 ont été modifiés.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur du comité syndical, annexé à la présente délibération.

REVISION DU DOCOB NATURA 2000

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) est la collectivité chargée de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 du site du « Massif du Mont Vuache » (FR 8212022 et FR 8201711).

Elle explique que le premier DOCOB élaboré en 2010, prévoyait un programme d'actions sur 6 ans (2011 à 2016). Or, si les opérations d'entretien des habitats d'intérêts communautaires restaurés (qui se poursuivent depuis 2018 à travers un Contrat de territoire ENS) ne nécessitent pas de document cadre autre que le plan de gestion des ENS, la cartographie des habitats est à actualiser (nouveaux habitats recensés, évolution des habitats suite aux travaux de gestion, etc.).

Par conséquent et afin de mettre à jour le DOCOB du site du « Massif du Mont Vuache », Madame la Présidente propose de solliciter Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Le montant total des opérations s'élève à **11 020.00 €**. Elle propose également de demander l'aide de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour obtenir une subvention au taux de 100 %.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE les propositions de madame la Présidente,
- 2) SOLLICITE l'Union Européenne, l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'engagement d'une subvention au taux de 100 %, pour la révision du DOCOB Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache », dont le montant attendu s'élève à **11 020.00 €**.

ANIMATION NATURA 2000 – ANNEE 2021

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) est la collectivité chargée de la gestion du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache ».

Elle expose ensuite le programme d'animation du site pour l'année 2021, qui s'élève à **3 409.50 €**.

Par conséquent et afin de poursuivre les opérations engagées depuis 2010, elle propose de solliciter l'Union Européenne, l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour obtenir une subvention au taux de 100 % du volet « Animation ».

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de madame la Présidente,
- 2) SOLLICITE l'Union Européenne, l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'engagement d'une subvention au taux de 100 %, pour l'animation du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache », dont le montant attendu s'élève pour l'année 2021 à **3 409.50 €**.

CONVENTION AVEC LE COMPTABLE PUBLIC, RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, RELATIVE AUX POURSUITES SUR PRODUITS LOCAUX

Madame la Présidente rappelle qu'une autorisation permanente et générale de poursuites a été délivrée au comptable public responsable de la trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois.

Madame la Présidente évoque le courrier de Madame Laurence GARIGLIO comptable public responsable de la trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois, proposant de conclure une convention avec le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) relative aux poursuites sur les produits locaux.

La signature d'une convention de poursuites entre le SIV et le comptable public permet de :

- *mettre en œuvre la sélectivité des poursuites, c'est-à-dire orienter les poursuites en fonction des enjeux en déterminant le calendrier et les seuils de poursuites applicables à la collectivité,*
- *formaliser les objectifs partagés et ceux propres à chacun des services ordonnateur ou comptable avec le souci d'améliorer la fiabilité des bases tiers (redevables) dans les applications informatiques de l'ordonnateur et du comptable (application Hélios) en vue du déploiement de l'ENSU (Espace numérique sécurisé unifié), futur portail public de la DGFIP doté d'un espace de paiement ouvert à l'ensemble des usages (particuliers, professionnels, partenaires ou collectivités locales).*

A ce titre, les deux contractants (SIV/ordonnateur et trésorerie/comptable) s'engagent notamment sur :

- *la mise en œuvre d'un calendrier d'émission des titres de recettes tout au long de l'année selon un flux régulier et dans un délai maximal de 30 jours après la constatation des droits ;*
- *l'absence d'admission des créances de la Collectivité en dessous du seuil de 15 € fixé par les articles L1611-5 et D1611-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;*
- *l'étude de l'état des restes à recouvrer par l'ordonnateur pour communication de toute information en sa possession, utile au recouvrement : nouvelle adresse, date, et éventuellement lieu de naissance, employeur, véhicules, N° allocataire CAF, etc. ;*
- *l'ordonnateur s'engage lors de tout nouveau contrat à recueillir les informations élémentaires d'identité du redevable (SIRET, date et lieu de naissance du redevable, employeur, IBAN/RIB, etc.). Ces éléments seront nécessaires en cas de défaillance du redevable pour effectuer efficacement et rapidement toutes les diligences en matière de recouvrement des créances du SIV ;*
- *l'envoi annuel d'un état de non-valeur par le comptable.*

Le comptable s'engage à effectuer l'ensemble des diligences prévues dans la convention de poursuites.

Si les actions en recouvrement se sont relevées infructueuses, la créance fera l'objet d'une présentation en non-valeur.

Le Comité syndical s'engage à admettre sans délai les états de non-valeur qui lui sont présentés. Il est précisé que l'admission en non-valeur n'éteint pas la créance : les poursuites peuvent reprendre lorsque le débiteur revient à meilleure fortune.

Le projet de convention de poursuites entre le SIV et le comptable public doit être soumis à l'approbation du comité syndical.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *DECIDE de passer une convention avec le comptable public, responsable de la trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois, relative aux poursuites sur les produits locaux,*
- 2) *AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention ci-annexée sous forme de projet.*

CONVENTION DE PRESERVATION DE MILIEUX NATURELS SUR LE DOMAINE PRIVE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs programmes de gestion d'espaces naturels sensibles, consistant

notamment à des opérations de restauration et d'entretien de milieux naturels, ainsi qu'à des missions de préservation (surveillance, suivis scientifiques). Il intervient sur le domaine public (propriétés communales et intercommunales) et sur le domaine privé (par convention avec les propriétaires).

Elle donne ensuite lecture du projet de convention de préservation de milieux naturels sur le domaine privé, qui permettra de définir les modalités du partenariat entre le ou les propriétaires et le SIV, afin d'assurer la préservation des sites d'intérêt, dans le but de sauvegarder le patrimoine naturel qu'ils abritent.

Le Comité syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE le modèle de convention de préservation de milieux naturels sur le domaine privé, annexé à la présente délibération,
- 2) AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

INDEMNITE DE STAGE ET FRAIS DE DEPLACEMENT DE D.-M. CRETENAND

Madame la Présidente informe l'assemblée que Madame Dana-May CRETENAND, domiciliée 131, chemin Pré Vagneaux 74270 CLARAFOND-ARCINE, effectue un stage de six semaines (du 3 au 21 août 2020 et du 19 octobre au 6 novembre 2020) au sein du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), dans le cadre de la préparation du Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Gestion et Protection de la Nature » au LEGTA (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Edgar Faure) de MONTMOROT 39570. La convention de stage est annexée à la présente délibération.

Madame Dana-May CRETENAND a pour mission :

- La réalisation d'un inventaire photographique des variétés traditionnelles plantées dans les vergers communaux du territoire (arbres, feuilles et fruits) ainsi que l'évaluation écologique de chaque verger, dans le but d'alimenter une base de données départementale,
- La poursuite de l'inventaire du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo* L.) sur les communes du sud du territoire du SIV.

Pour mener à bien sa mission, Madame Dana-May CRETENAND utilise son véhicule personnel.

En remerciement du travail fourni, Madame la Présidente propose au comité d'allouer à Madame Dana-May CRETENAND une indemnité de stage de **600 €**. Il convient également de lui rembourser ses frais de déplacement suivant le barème applicable à la fonction publique territoriale.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Madame la Présidente,
- 2) DECIDE d'allouer à Madame Dana-May CRETENAND une indemnité de stage de **600 €**,
- 3) DIT que le versement de cette indemnité et le remboursement des frais de déplacement (état dressé par l'intéressée) seront réalisés à la fin de la période de stage.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Dégradations sur le matériel du SIV**: Stéphane Patry explique au comité qu'au cours du printemps et de l'été 2020, le SIV a été victime de plusieurs actes de dégradation :
 - o Une table de pique-nique a été volée à Chevrier (point d'information le long de la RD 1206),
 - o Un poteau directionnel de balisage a été tronçonné à Valleiry (Matailly),
 - o Plusieurs plaques directionnelles de balisage ont été arrachées : à Epagny et à Vigny (Jonzier), à Fontagny (Dingy-en-Vuache). Une plaque a été cassée au Pont du Pissieu (Chaumont),
 - o Le panneau d'information du Sentier Nature du Vuache installé que le réservoir d'eau des Longues Reisses (Jonzier-Epagny), n'a pas été retrouvé.
 - o Une poubelle a été brûlée à la Chapelle Notre Dame des Voyageurs.

Le mobilier de balisage va être remplacé (financé en partie par le Département de la Haute-Savoie). L'assemblée propose également de remplacer la barrière de sécurité située sur le réservoir d'eau des Longues Reisses.

- **Mission de veille des délégués sur les sentiers** : Sylvie Rinaldi propose à tous les délégués de veiller aux équipements du SIV installés sur leur commune (mobilier de balisage, panneaux d'information, tables de pique-nique, poubelles, etc.) et de signaler toute absence ou détérioration.
- **Animations à venir :**
 - o Samedi 19 septembre de 9h à 17h : « *World Clean Up Day* ». 4 sites seront nettoyés :
 - Bords de route entre Valleiry, Vulbens et Chevrier (Tour du Vuache).
 - Décharge sauvage à l'extrémité du Vuache, face à l'ancienne carrière du district (commune de Clarafond-Arcine).
 - Ancienne décharge de Chaumont, près de la cascade de Barbannaz (commune de Chaumont).
 - La zone périphérique autour de l'écopont de Viry (autoroute A40).

Claude Barbier souhaiterait que la commune de Viry soit davantage impliquée pour l'édition 2021.

- o Samedi 26 septembre de 10h à 12h et de 14h à 16h – RDV sur le parking du hameau d'Epagny (Jonzier) : « *Le verger, une nature à déguster !* ». Au cœur du verger communal haute-tige de Jonzier-Epagny, venez découvrir un espace de nature ordinaire et participez au ramassage des pommes et des poires, à leur transformation en jus, à la dégustation de variétés traditionnelles et pour les plus courageux, à l'entretien du pré verger. Repas tiré du sac. Animation proposée par Apollon74, la Maison du Salève et le SIV. *Animation reportée le samedi 3 octobre en cas de mauvais temps.*
- **Poursuite du télétravail** : Sylvie Rinaldi rappelle au comité que Stéphane Patry effectue une journée de télétravail un vendredi sur deux (l'autre vendredi étant une journée ARTT). Elle propose de reconduire cet aménagement pour une année. L'assemblée approuve.
- **Prochaine réunion du SIV** : Elle est fixée au mercredi 18 novembre 2020, sur la commune de Viry (à confirmer).

Avant de conclure, Thierry Octave rappelle au comité que la portion de sentier balisé située au nord de l'aire de service de Valleiry, est confondue avec la bretelle de service de l'autoroute A40, sur laquelle les véhicules d'intervention circulent à vive allure. Il propose de rappeler au gestionnaire (ATMB) que cette bretelle d'accès est également empruntée par des promeneurs.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h15 et la commune de Vers convie le comité à une collation.

La Présidente,
Sylvie Rinaldi

Le Secrétaire de séance,
Luc Mery